

Morbihan



État de l'intercommunalité Données et commentaires

CODE

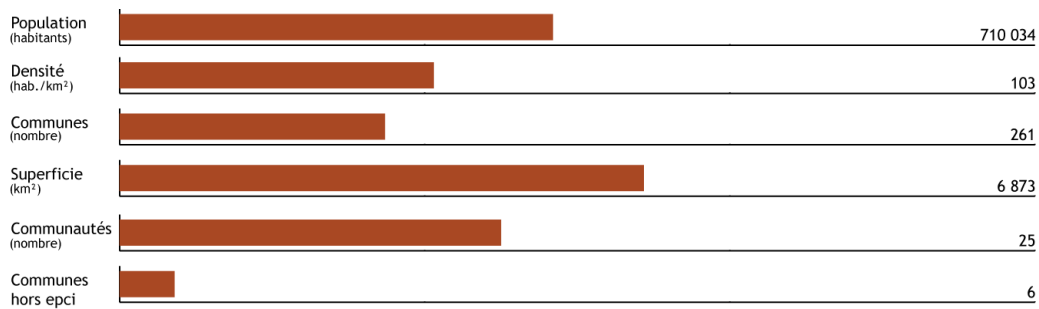
22 Avril 2011

Évolution du tissu intercommunal :

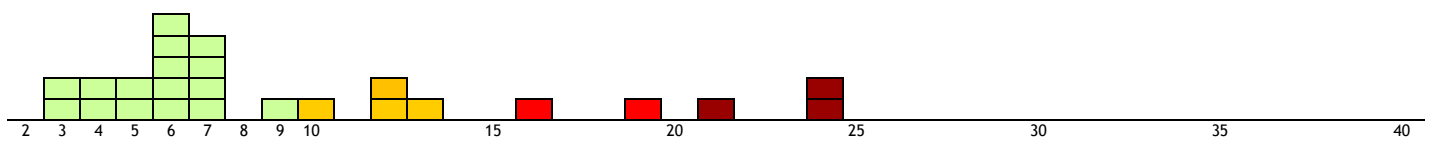
- Le nombre de communautés a diminué (par fusion entre deux communautés existantes).
- Le nombre de communes par communauté a augmenté.
- La population des communautés a progressé.

Les données

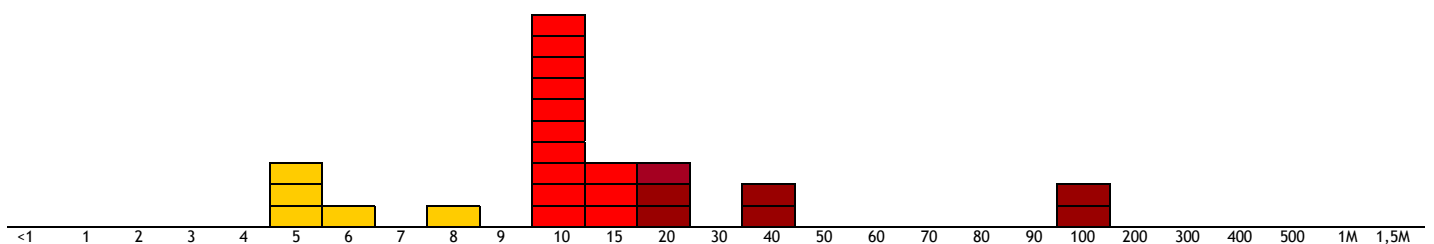
Caractéristiques du département



Nombre de communes par communauté



Population par communauté (en milliers d'habitants)

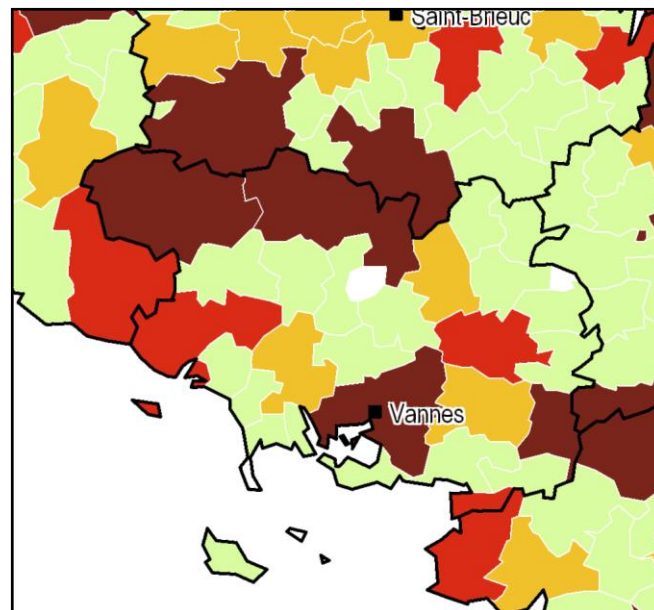


Nombre de communes/Communauté	
Communes	Communautés
3	2
4	2
5	2
6	5
7	4
9	1
10	1
12	2
13	1
16	1
19	1
21	1
24	2
TOTAL	25

Population/Communauté	
Population	Communautés
5 à 6 000	3
6 à 7 000	1
8 à 9 000	1
10 à 15 000	10
15 à 20 000	3
20 à 30 000	3
40 à 50 000	2
100 à 200 000	2
TOTAL	25

Les territoires

Nombre de communes par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est dominé par de petites structures, dont un certain nombre est organisé autour du canton :

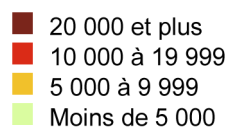
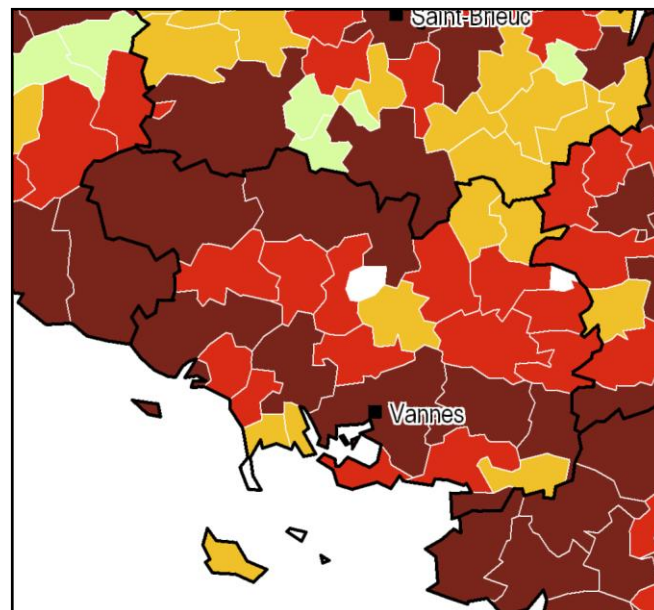
- 16 communautés sur 25 comptent moins de 10 communes (soit 64,00%), dont 4 moins de 5 communes. Elles sont concentrées dans trois secteurs : la zone littorale, le Centre et la frange Est du département.
- 9 communautés comptent au moins 10 communes (soit 36,00%).
- 3 communautés comptent au moins 20 communes. Outre la CA du Pays de Vannes Agglomération, il s'agit des communautés couvrant les Montagnes Noires et les Landes de Lanvaux.

Comparaison avec les départements voisins

- Situations similaires dans les territoires voisins.

Les territoires

Population par communauté



Commentaires

Caractéristiques de la trame intercommunale

Le territoire départemental est organisé en communautés de dimension « moyenne » :

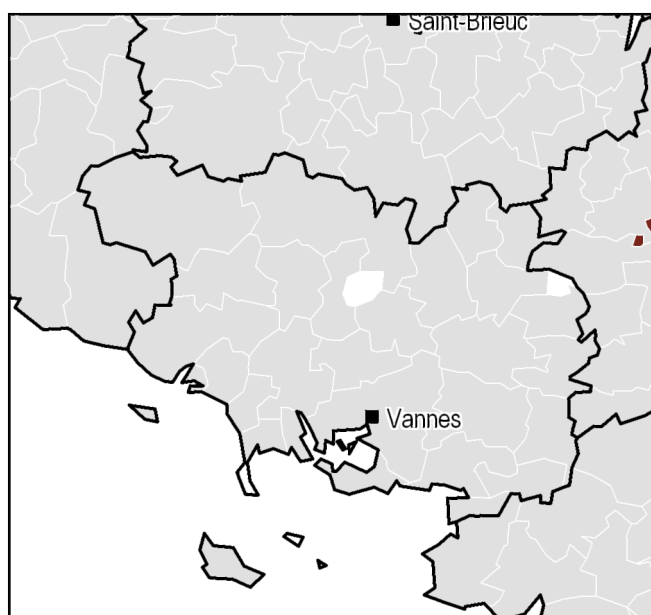
- 13 communautés sur 25 comptent entre 10 000 et moins de 20 000 habitants (soit 52,00 %).
- 7 communautés comptent au moins 20 000 habitants (soit 28,00 %), dont les CA du Pays de Lorient et du Pays de Vannes Agglomération.
- 5 communautés comptent moins de 10 000 habitants (soit 20,00 %).

Comparaison avec les départements voisins

- Par rapport au Finistère, continuité des composantes les plus peuplées de l'intérieur et de la zone atlantique, mais en retrait du littoral.
- L'intérieur diffère des confins des Côtes d'Armor moins peuplés.

Les territoires

Discontinuités, enclaves et communes « isolées »



- Territoire discontinu
- Territoire comprenant une enclave
- Territoire discontinu avec une enclave
- Autre territoire

Données

Territoire discontinu	0
Territoire comprenant une enclave	0
Territoire discontinu avec une enclave	0
Nombre de communes "isolées" au 01/01/06	21
Nombre de communes "isolées" au 01/01/09	8
Nombre de communes "isolées" au 01/01/10	6
Nombre de communes "isolées" au 01/01/11	6

Evolution de l'intercommunalité entre 2006 et 2011

Entre 2006 et 2009

Création de communautés :

- 9 communes ont constitué la CC du Pays de La Gacilly : Carentoir, La Chapelle-Gaceline, Cournon, Les Fougerêts, La Gacilly, Glénac, Quelneuc, Saint-Martin-sur-Oust, Tréal.

Elargissement de périmètres existants :

- Damgan et Péaule ont intégré la CC du Pays de Muzillac.
- Malansac et Saint-Gravé ont intégré la CC du Pays de Questembert.

Entre 2009 et 2010

Elargissement de périmètres existants par intégration de communes isolées :

- Pleucadeuc a intégré la CC du Val d'Oust et de Lanvaux.
- Rochefort-en-Terre a intégré la CC du Pays de Questembert.

Entre 2010 et 2011

Fusion de communautés :

- La CC Arc Sud Bretagne, 12 communes, créée par la fusion de deux communautés : la CC du Pays de Muzillac et la CC du Pays de La Roche-Bernard.

Répartition des communes « isolées »

- 2 îles : Hoëdic et Houat.
- 2 communes littorales : Quiberon et Saint-Pierre-Quiberon.
- 2 communes situées dans le Centre et l'Est du département (Beignon, Moréac).

Communes ne faisant partie d'aucune intercommunalité à fiscalité propre

BEIGNON
HOEDIC
ILE-D'HOUAT

QUIBERON
SAINT-PIERRE-QUIBERON
MORÉAC

Schéma d'orientation de l'intercommunalité dans le Morbihan 2006 (sur des données transmises par la préfecture)

Bilan

A ce jour, le Morbihan compte 2 communautés d'agglomération et 23 communes.

Le grand nombre de structures intercommunales révèle, à l'examen, un défaut de pertinence (territoires incomplets, territoires enchevêtrés, territoires incohérents) des EPCI, un manque de lisibilité et un manque de cohérence par rapport aux frontières administratives.

Le manque de lisibilité des compétences est dû au chevauchement des SIVOM et des communautés de communes dans l'exercice de compétences dans le même registre, ainsi qu'à la présence de nombreux syndicats sur un même territoire.

Au titre de l'exercice effectif des compétences transférées, les transferts de biens ne sont pas toujours effectifs. Il s'agit notamment des zones d'intérêt communautaire.

Evolutions souhaitables

A court et moyen terme : dissolution de syndicats (une cinquantaine à l'horizon 2008), rapprochement ou fusions d'EPCI à fiscalité propre.

- Arrondissement de Vannes :
Transformation du SIVOM de La Gacilly en communauté de communes.
Rapprochement de la CC du Pays de Muzillac avec celle de La Roche-Bernard.
Regroupement des CC du Porhoët et du Pays de Josselin.
Rattachement des communes isolées aux EPCI à fiscalité propre.
- Arrondissement de Lorient :
Création d'une grande communauté de communes couvrant le Pays d'Auray.
- Arrondissement de Pontivy :
Regroupement de la CC de Locminé avec celle de Saint-Jean Brévelay Communauté.

A long terme (horizon 2012-2015) : émergence d'EPCI à fiscalité propre correspondant aux actuels Pays et possédant la masse critique suffisante pour mener des politiques de territoires significatives.

- Arrondissement de Vannes, composé de 3 EPCI à fiscalité propre :
Regroupement des CC du Loc'h et de la Presqu'île de Rhuys avec la CA du Pays de Vannes.
Regroupement des CC du Pays de Questembert avec la structure intercommunale pouvant être créée dans un premier temps entre la CC du Pays de Muzillac et celle du Pays de la Roche Bernard.
Regroupement des CC de Ploërmel, du Val d'Oust et de Lanvaux, du Pays de Guer, de Mauron en Brocéliande avec la structure intercommunale pouvant être créée dans un premier temps entre la CC du Porhoët et celle du Pays de Josselin.
- Arrondissement de Lorient, composé de 4 EPCI à fiscalité propre :
Une grande structure couvrant le pays d'Auray, îles incluses.
CA de Lorient.
CC de la Région de Plouay, du Scorff au Blavet.
CC de Blavet Bellevue Océan.
- Arrondissement de Pontivy, composé de 3 EPCI à fiscalité propre :
CC de Pontivy Communauté.
CC du Pays du roi Morvan.
CC issue de la structure intercommunale pouvant être créée dans un premier temps entre la CC de Locminé avec celle de Saint-Jean Brévelay Communauté, à laquelle s'ajoute la CC du Pays de Baud.

Sur le plan législatif, il conviendrait de limiter les possibilités de création de nouvelles structures intercommunales quand les compétences peuvent être exercées par des EPCI à fiscalité propre.